

INVITATION

L'AMF à la rencontre des actionnaires individuels

L'Autorité des marchés financiers, la Banque de France et la Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d'investissement ont le plaisir de vous convier à une réunion d'information intitulée "L'AMF à la rencontre des actionnaires individuels" le lundi 2 octobre 2017 de 18h à 20h.

PROGRAMME

- Mot d'accueil – Pierre du Peloux de Saint-Romain, Directeur régional de la Banque de France et Délégué régional de l'AMF
- Epargnants, que fait l'AMF pour vous ? - Nicolas Pesme, Direction des relations avec les épargnants de l'AMF
- La surveillance de l'information financière – Florence Corne, Adjointe à la Directrice, Direction des relations avec les épargnants de l'AMF
- La surveillance des marchés financiers – Sabrina Schacre et Frédéric Musialek, Unité marchés actions - Surveillance des marchés - Direction des marchés de l'AMF
- Conclusion - Véronique Guisquet, Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d'investissement

Le lundi 2 octobre 2017 à 18h00

Banque de France
4 bis Cours Bayard
69002 Lyon

Une pièce d'identité
est exigée à l'entrée

Café d'accueil interactif à partir de 17h30

Réunion réservée aux investisseurs individuels non professionnels

Vous pouvez vous inscrire sur le site internet de la F2iC www.f2ic.fr rubrique « Vos rendez-vous », ou retourner le coupon d'inscription **avant le 22 septembre** à la F2iC, 14 place des Reflets, 92054 Paris La Défense Cedex

CARTE REPONSE

Le lundi 2 octobre 2017 à Lyon

Nom		Prénom	
Adresse			
Code Postal		Ville	
Tél		Email	
<input type="checkbox"/> assistera	<input type="checkbox"/> n'assistera pas		
<input type="checkbox"/> sera accompagné(e) de :	Nom	Prénom	
Adresse			
Code Postal		Ville	

« Les données fournies par ce questionnaire sont conservées dans un fichier propriété de la F2iC et utilisées exclusivement en conformité avec la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978. La F2iC vous rappelle que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978). Vous êtes susceptible de recevoir des informations concernant des manifestations organisées par la F2iC et/ou ses partenaires et des informations financières. »